

Madame le Président, si vous nous autorisez à tenir un débat d'urgence, je suis prêt à présenter la motion qui s'impose.

**Mme le Président:** Les deux motions proposées aux termes de l'article 26 du Règlement ont trait à la chute du dollar canadien et à ses répercussions internationales.

La présidence reconnaît que c'est un problème important mais, bien que le dollar canadien ait atteint son cours le plus bas par rapport au dollar américain, il n'en reste pas moins que ce problème n'est pas temporaire et qu'il ne constitue pas une véritable urgence qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente, en conformité des dispositions du paragraphe 16a) de l'article 26 du Règlement.

Voici ce que dit l'alinéa d) du même paragraphe de l'article 26 du Règlement:

d) La motion ne doit remettre en discussion aucune affaire déjà débattue dans la même session conformément aux dispositions de cet article du Règlement;

Je tiens à signaler que le 18 décembre 1980, dans des circonstances analogues, j'avais accordé la permission de tenir un débat conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement. J'avais décidé qu'un tel débat se justifiait et j'avais notamment déclaré ceci:

Dans ce cas-ci, les députés m'ont fait valoir qu'il y avait à la fois la hausse des taux d'intérêt, la hausse de l'indice du coût de la vie, l'augmentation du taux d'inflation et la baisse du dollar.

J'avais ajouté qu'il ne serait pas possible d'en discuter à bref délai et que l'on n'aurait probablement plus du tout l'occasion d'en discuter, parce que la Chambre était sur le point de s'ajourner.

Il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que la présidence accepte le débat proposé aujourd'hui pour la simple raison que le cours du dollar a encore baissé.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré que le premier ministre (M. Trudeau) et le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) s'en allaient demain pour assister au sommet économique de Versailles, et que le Parlement a le droit et le devoir de conseiller de toute urgence le gouvernement et de le tenir responsable de la situation.

Nous savons tous qu'il s'agit d'un sommet extrêmement important, mais les dispositions de l'article 26 du Règlement ne me permettent pas d'accepter la tenue d'un débat d'urgence sur cette question.

Par conséquent, je ne puis malheureusement pas accéder à ces demandes en vue de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement.

## AFFAIRES COURANTES

### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, le gouvernement accepte l'avis de motion n° 99 portant production de documents, inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert), sous la réserve des provisions habituelles concernant les notes de services internes des ministères.

## Energie, Mines et Ressources

[Texte]

TOUTES LES COMMUNICATIONS ENTRE L'AMBASSADEUR WILLIAM BROCK ET LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE AU SUJET DE L'AEIE

Motion n° 99—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, notes, procès-verbaux et autres communications échangées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981 entre le représentant commercial des États-Unis, l'ambassadeur William Brock et le ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des investissements étrangers et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 mai, du bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que de la motion de M. Pinard (au nom de M. Lalonde).

**Mme le Président:** Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) avait la parole.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, si je comprends bien, nous reprenons l'étude du bill C-102 et j'avais la parole la dernière fois qu'il a été étudié. Ce projet de loi qui autorise à créer des sociétés de la Couronne par décret du conseil exclusivement, plutôt qu'en vertu de lois, en est à l'étape du rapport.

Lorsque nous avons ajourné l'étude du bill, je traitais d'un amendement proposé par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et j'ai alors dit que je mettrais le dernier point à mes observations lorsque le projet de loi serait à nouveau étudié par la Chambre, et cela c'est aujourd'hui.

Il y a deux propositions d'amendement au bill C-102. Je crois avoir déjà dit que l'autre amendement proposé par le parti conservateur ne posait aucun problème et que nous devrions l'adopter afin de démocratiser davantage la mise en application du projet de loi. Puis, il y a l'amendement que j'ai mentionné et au sujet duquel j'aurais une proposition à faire, que je n'ai pas pu exposer au député de Wellington-Dufferin-Simcoe, mais dont j'ai remis le texte au leader de la Chambre et au secrétaire parlementaire. Je pense que ma proposition permettrait aux sociétés de la Couronne de répondre plus facilement de leurs actes.